

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

43

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. MARCHAND - M. LOUIS - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Fonctionnement - Acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques - Saison culturelle - Année 2013 - Demandes de subventions**

Mme Roy, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Pendant l'année scolaire 2011-2012, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon a accueilli 1 527 élèves et ses dépenses de fonctionnement se sont élevées à 6 328 291,83 €. Sa renommée et ses missions dépassent les limites de la commune de Dijon. Aussi est-il de plus en plus sollicité tant en ce qui concerne l'enseignement que la diffusion artistique.

Malgré le concours d'autres collectivités notamment de la Région Bourgogne, qui a octroyé en 2011 une subvention de fonctionnement de 1,2 M€ à la Ville, cette dernière supporte à elle seule 70 % du financement de la structure, alors que le Conservatoire est un équipement structurant à l'échelle départementale et régionale. Ainsi, 30 % des élèves de cet établissement sont domiciliés hors Dijon.

Classé Conservatoire à Rayonnement Régional, l'établissement contribue, par l'intermédiaire des classes à horaires aménagés et de la filière TMD (technicien de la musique et de la danse), à des dispositifs de formation initiale relevant de la compétence de l'État et d'autres collectivités territoriales, telles que le Département pour les collèges et la Région pour les lycées.

L'organisation des classes à horaires aménagés pour les élèves du collège Marcelle Pardé est ainsi une charge financière importante pour la Ville, ces élèves étant exonérés des droits de scolarité et mobilisant d'importants moyens en matière de locaux et de personnels enseignants.

Le Conservatoire assure également la poursuite de la formation artistique spécialisée pour des élèves issus de tout le département, voire de la région, lorsque le conservatoire de leur commune de proximité ne propose pas la totalité du cursus (environ 15 % des effectifs). Il accueille également les élèves dont les études générales les conduisent à Dijon, et qui poursuivent en parallèle une formation artistique.

C'est pourquoi, pour l'année 2013, le Conseil Municipal est invité à continuer de solliciter, pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, la participation financière de l'État, des collectivités territoriales et organismes concernés, et tout particulièrement du Département de la Côte d'Or.

Par ailleurs, la Ville est susceptible de bénéficier de financements de la part de l'État ainsi que des collectivités dont est issue une part importante des élèves du Conservatoire, pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques qu'il y a lieu de renouveler régulièrement.

Enfin, dans le cadre de l'élargissement des missions et des domaines d'action du Conservatoire à Rayonnement Régional en lien avec son nouveau projet, la Ville met en place une saison artistique faisant intervenir les enseignants de l'établissement et des artistes invités, en lieu et place de l'ancienne association de diffusion du Conservatoire, en lien direct avec ses missions et ses objectifs de sensibilisation, de diversification et de développement des publics.

Cette saison culturelle est porteuse des évolutions du Conservatoire dans sa façon de concevoir et de conduire ses nombreux projets en musique, danse et théâtre :

- aller à la rencontre de nouveaux publics par sa participation à des manifestations qui conjuguent initiatives pédagogiques et culturelles ;
- renforcer les liens avec ses partenaires éducatifs et culturels qui permettent de construire des parcours artistiques ;
- contribuer au rayonnement de la ville par l'invitation et la promotion d'artistes pour des journées de rencontre ;
- investir de façon originale le champ du spectacle vivant, car la grande richesse des ressources artistiques du Conservatoire permet d'inventer et de faire émerger des formes d'expression variées et très diverses, couvrant les périodes classiques, contemporaines, anciennes ou actuelles, le répertoire comme la création.

Pour l'élève ou l'enseignant artiste, danseur, musicien ou comédien, la scène est l'atelier de l'expression et de la transformation des pratiques et des recherches menées toute l'année. C'est aussi le moment de l'échange et du partage avec tous ceux qui soutiennent l'action du Conservatoire.

La Ville est susceptible de recevoir des aides financières, en particulier de la part du Département de la Côte d'Or et de la Région Bourgogne pour mener à bien cette saison culturelle. Il est donc proposé de solliciter la participation de ces collectivités pour le financement de la saison 2013.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter, au taux maximum, auprès de l'État, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville au bénéfice du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon pour son fonctionnement en 2013 ;

2 - solliciter, au taux maximum, auprès des collectivités publiques et de tous organismes, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques au profit des enseignements dispensés au Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon en 2013 ;

3 - solliciter, au taux maximum, auprès des collectivités publiques et de tous organismes l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement de la saison culturelle 2013 du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**